



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 02 Mars 2021 à 20h30

Présents/tes : Maryse ANNET, Agnès BORDAT CATOIRE, Yves BLOT, Jean-Claude DELORME, Christophe PARAT, Bernard METRAT, Alain TRICHARD, Jean Guy LEBEAU, Fabienne CHAVANNE

Pouvoir : Jean-Luc TISSIER - pouvoir à Christophe Parat

Absente : Marine BIAUSQUE

Secrétaire de séance : Agnès BORDAT CATOIRE

Approbation du précédent compte rendu : Approuvé à l'unanimité

Il est ensuite procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour

1. Délibérations

- **SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :**

Modification statutaire approuvée par le conseil d'administration du SPANC devant être ratifié par les conseils municipaux des communes adhérents au SPANC :

- adhésion de deux nouvelles communes – Blanot et Donzy le Pertuis
- Bussières rejoint le SPANC de l'agglomération de Mâcon

Adoptée à l'unanimité des voix

- **Droit de préempter un bien immobilier**

Le PLU permet à la commune de préempter un bien immobilier, néanmoins il était nécessaire de prendre une délibération permettant l'application de ce droit

Adoptée à l'unanimité des voix

- **Convention de mise à disposition des services et biens entre la COMCOM et les communes la composant**

Est proposé une convention déterminant les biens et services pouvant être échangés entre la COMCOM et les communes ainsi que leurs modalités et conditions d'échanges. Exemple : broyeur, élagueuse, Aspirateur à feuille, sécateur électrique...

- ➔ La COMCOM peut le mettre à disposition de la commune suivant des modalités précises d'utilisation, de restitution, pour un temps déterminé et avec tel montant de participation fixé par une convention

Adoptée à l'unanimité

→ **Projet d'achat des propriétés de Georges et Gladys Demorond**

Il s'agit de la maison d'habitation et des terrains attenants situés rue du pressoir et de la grange située à St Hippolyte.

L'office notarial en charge de la succession a transmis ses évaluations.

Maison du bourg : 160000 -180000 €

Grange St Hippolyte : 20000 – 30000€

- Le conseil se prononce sur l'émission d'une offre d'achat pour le bien situé au bourg POUR Adoptée à l'unanimité
- Le conseil se prononce sur l'émission d'une offre d'achat pour le bien situé à St Hippolyte POUR Adoptée à l'unanimité
- Le conseil donne pouvoir à l'établissement public foncier (EPF) avec lequel la COMCOM a signé une adhésion d'agir au nom de la commune dans les transactions pour l'achat de ce bien

2. Budget

- A l'unanimité le Conseil approuve et vote le compte de gestion du budget assainissement présenté par le percepteur de la collectivité
- Le Conseil approuve et vote le compte administratif 2020 qui présente un excédent de fonctionnement de 136 632.16 € et un excédent d'investissement de 10 681.42 €

FONCTIONNEMENT					
réalisation	résultat	report exercice n-1	Résultat	Affectation de l'excédent	
dépenses	déficit	déficit	déficit	à l'investis- sement	maintien en réserve
11 484,17					
recettes	excédent	excédent	excédent	0,00	136 632,16
23 940,93	12 456,76	124 175,40	136 632,16		

INVESTISSEMENT				
réalisation	résultat	report exercice n-1	Résultat de	situation investissement
dépenses	déficit	déficit	déficit	
7 538,85	118 477,85		0,00	déficit
recettes	excédent	excédent	excédent	
9 061,00		129 159,27	10 681,42	0,00
				excédent
				44 031,42

RESTES A REALISER			
dépenses	déficit		déficit
40 000,00			0,00
recettes	excédent		excédent
73 350,00	33 350,00		33 350,00

Le Conseil approuve le et vote le budget assainissement 2021 qui s'équilibre à 158 576 € en section de fonctionnement et 270 814 € en section d'investissement

- 2021 Dépenses pour travaux Besanceuil et Bourg
 - Montant 97948€ subventionnés à 70%
- 2022 3^{ème} tranche prévue – réhabilitation des lagunes
 - Montant 143000 € subventionnés à 70%

- A l'unanimité le Conseil approuve et vote le compte de gestion du budget principal présenté par le percepteur de la collectivité
- Le Conseil approuve et vote le compte administratif 2020 qui présente un excédent de fonctionnement de 172 777.93 € et un déficit d'investissement de 27 181.42 €. Le Conseil décide d'affecter le résultat de la façon suivante :
Report en section de fonctionnement : 157 752.51 €
Affectation à l'investissement : 15 025.42 €

FONCTIONNEMENT					
réalisation	résultat	report exercice n-1	Résultat	Affectation de l'excédent	
dépenses	déficit	déficit	déficit	à l'investis- sement	maintien en réserve
189 074,75					
recettes	excédent	excédent	excédent		
217 465,75	28 391,00	144 386,93	172 777,93	15 025,42	157 752,51

INVESTISSEMENT				
réalisation	résultat	report exercice n-1	Résultat	situation investissement
dépenses	déficit	déficit	déficit	déficit
114 456,60	639,33	26 542,09	27 181,42	15 025,42
recettes	excédent	excédent	excédent	excedent
113 817,27	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER			
dépenses	déficit		déficit
7 700,00	0,00		0,00
recettes	excédent		excédent
19 856,00	12 156,00		12 156,00

Le Conseil approuve le et vote le budget principal 2021 qui s'équilibre à 345 850 € en section de fonctionnement et 169 542 € en section d'investissement

4. Comptes rendus de commissions

- Cimetière :
La remise à jour des plans des deux cimetières et l'identification des tombes à relever est pratiquement terminée.
Des devis sont en cours pour évaluer le montant des aménagements suggérés par la commission.
- Communication :
Notre site internet est aujourd'hui au format et hébergé par « Territoires numériques » qui dépend de la Région. L'arrêt au 15 septembre du format actuel va nous obliger à repenser l'architecture, le contenu et à se poser la question de l'hébergeur.

- Projet parc photovoltaïque :
Plusieurs étapes sont indispensables dont :
 - Le PLU devra évoluer
 - L'avis de la chambre d'agriculture doit être entendu

Deux points sont ajournés jusqu'au prochain conseil :

1. La présentation du programme habitat de la COMCOM et l'intervention de Maryse Dedianne
2. Dossier d'exploitation des antennes téléphoniques

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h45.

Prochaine réunion 06 avril 2021 à 20h30